CNW Newswire

15 août 2011 10:00 - Affaires générales - Nouvelles - Administrations municipales

Programme de retrait et de remplacement d'appareils de chauffage au bois - La Ville de Montréal se réjouit de l'annonce du gouvernement du Québec

MONTRÉAL, le 15 août 2011 /CNW Telbec/ - Le vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal et responsable du développement durable, de l'environnement et des parcs, M. Alan DeSousa, se réjouit de l'investissement de 6 M $ du gouvernement du Québec dans la mise en œuvre du premier programme de retrait et de remplacement d'appareils de chauffage au bois sur le territoire de l'agglomération montréalaise. Ce programme répond en partie aux demandes présentées par les citoyens lors des audiences publiques tenues à Montréal, en 2009, dans le cadre de l'adoption de la réglementation sur les appareils à combustibles solides.

« La Ville de Montréal accueille de façon très favorable la mise en place d'un programme qui encourage le retrait hâtif de vieux poêles et autres appareils qui utilisent le bois comme combustible. Ce programme constitue une étape importante dans l'atteinte du double objectif d'améliorer la qualité de l'air dans la métropole et la qualité de vie des Montréalais », a déclaré M. DeSousa.

À Montréal, la fumée nocive du chauffage au bois résidentiel représente 47 % du total des émissions de particules fines dans l'air, principal polluant responsable de la formation du smog hivernal. Or, on retrouve plus de 85 000 appareils de chauffage au bois sur l'île de Montréal et plus de 50 000 uniquement sur le territoire de la Ville. Le retrait et le remplacement d'une partie de ceux-ci contribuera à empêcher la détérioration supplémentaire de la qualité de l'air, ainsi qu'à diminuer le nombre de décès prématurés causé par la fumée que dégage la combustion du bois.

« Montréal est et souhaite demeurer une ville exemplaire aux chapitres de l'environnement et du développement durable. Chaque geste encourageant la population à adopter un comportement éco-citoyen est constructif. Les conséquences du chauffage au bois sont très préoccupantes pour la santé des Montréalais et l'amélioration de la qualité des milieux de vie. J'encourage les citoyens à profiter de ce programme pour faire un pas de plus vers le développement d'une ville verte et durable », a ajouté M. DeSousa.

Rappelons que le règlement adopté par la Ville vise à interdire l'installation d'un appareil à combustibles solides, sauf un appareil à granules certifié EPA, à l'intérieur d'une construction neuve ou existante sur le territoire de la Ville. Il s'agit du règlement le plus sévère au Québec concernant le chauffage au bois, et de l'un des plus sévères en Amérique du Nord.

Renseignements :
Source : Ariane Lareau, Cabinet du maire et du comité exécutif
514 872-4894

Renseignements : Valérie De Gagné, Division des affaires publiques
514 872-6013

URL raccourcie http://cnw.ca/7UNY

Groupe CNW Ltée 2011

PROFIL DE L'ORGANISATION

VILLE DE MONTREAL - CABINET DU MAIRE ET DU COMITE EXECUTIF

Montréal
Cabinet du maire et du comité exécutif

www.ville.montreal.qc.ca

Renseignements sur cet organisme

COMMUNIQUES MONTREAL

Renseignements sur cet organisme

VILLE DE MONTREAL - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Renseignements sur cet organisme